

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
LIMITEE
LC/L.494 (PLEN.20/4)
13 février 1989
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Comité plénier
Vingtième session
Siège de l'Organisation des Nations Unies
New York, 30 et 31 mars 1989

PREPARATION D'UNE TROISIEME STRATEGIE INTERNATIONALE
DU DEVELOPPEMENT

Note du Secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Renseignements généraux	1
2. La deuxième SID: évaluation et principales hypothèses	1
3. La définition d'une nouvelle SID dans le contexte mondial actuel ..	3
4. Principaux sujets de discussion	5
5. Réflexions sur la question à l'échelon de la CEPALC	11
Notes	13
Annexe	15

1. Renseignements généraux

L'Assemblée générale a adopté, à ses deux dernières sessions, les résolutions 42/193 et 43/182 concernant la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement (SID) pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Aux termes de la première résolution adoptée en décembre 1987, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, après avoir consulté tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, de fournir les informations voulues pour préparer une nouvelle SID et pour évaluer la stratégie actuelle.

Les activités entreprises en exécution de cette résolution ont conduit à l'adoption, en décembre 1988, de la résolution 43/182 dans laquelle l'Assemblée générale 1/ ratifie sa volonté d'arrêter une SID pour la décennie 1990.

Cette résolution ne précise ni la portée ni le contenu de cette stratégie; elle concerne essentiellement la marche à suivre pour en concrétiser l'élaboration et l'approbation. A cet effet, elle porte création d'un comité spécial plénier chargé d'élaborer la nouvelle SID. Ce comité, dont la première réunion est prévue en mars 1989, sera chargé de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée pour adopter la stratégie en 1990.2/

D'autre part, et conformément aux dispositions de la résolution 42/193, le Secrétariat de la CEPALC a élaboré un document d'information 3/ en vue de la vingt-deuxième session de la Commission (Rio de Janeiro, avril 1988). A l'issue des débats menés sur cette question, les Etats membres ont adopté la résolution 498 (XXII) dans laquelle ils demandent au Secrétariat de la CEPALC de préparer les informations pertinentes en temps utile pour les prochaines réunions du CEGAN et de la CEPALC (voir annexe).

Ce document s'inscrit donc dans une double perspective. D'une part, il obéit au mandat mentionné ci-dessus et sera présenté à la vingtième session du Comité plénier de la Commission et à la quinzième session du CEGAN qui aura lieu auparavant. D'autre part, il s'inscrit dans le cadre d'un processus mené à bien par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et visant à préciser la portée et le contenu de la SID que pourraient approuver les gouvernements des Etats membres.

2. La deuxième SID: évaluation et principales hypothèses

La première décennie des Nations Unies pour le développement (1961-1970) n'était pas associée à une stratégie internationale du développement et avait un caractère plus indicatif que normatif. Cependant, l'expérience des années

1960 a fait prendre conscience à la communauté internationale de la nécessité d'adopter une stratégie pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale a donc adopté la première stratégie internationale du développement dans le cadre de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement (1971-1980), ainsi qu'une deuxième stratégie pour la troisième décennie (1981-1990).4/

Il est généralement admis que la deuxième stratégie internationale du développement n'a pas joué le rôle important pour lequel elle avait été conçue. Les buts et objectifs fixés n'ont pas été atteints; bien au contraire, l'évolution économique et sociale des années 1980 a suivi un cours tout à fait divergent de celui qui y était prévu. De plus, la stratégie constituait un projet porteur de changements profonds sur le plan des relations économiques internationales et des pays en développement et son contenu thématique était très vaste. A de nombreux égards, le délai requis pour mener à bien une transformation de cette envergure allait bien au-delà d'une simple décennie. Finalement, les principes directeurs établis dans la stratégie n'ont pas trouvé d'écho quant à l'engagement des gouvernements, ni en termes de mesures adoptées sur le plan de la communauté internationale, ni d'actions concrètes entreprises à l'échelon national en exécution des objectifs fixés.

Les conditions actuelles semblant encore moins favorables qu'au moment de l'adoption de la deuxième SID, il est permis de s'interroger sur les obstacles qui ont compromis l'atteinte des objectifs établis dans cette dernière. Il faut se souvenir, à cet effet, que la stratégie était basée sur une grande assomption: à savoir, que tous les gouvernements reconnaissent la nécessité de résorber les nombreux déséquilibres existant, sur les plans économique et social, entre les pays membres de l'Organisation. C'est sur la base de cette hypothèse qu'ont été établis les objectifs de croissance économique, de transformation de l'appareil de production et de répartition du revenu. Une autre hypothèse concernait l'existence de solides liens d'interdépendance entre pays développés et en développement. On constatait en outre que ces relations étaient loin d'être symétriques et que les pays en développement subissaient, en général, les répercussions des décisions adoptées dans les pays développés. C'est pourquoi la stratégie prévoyait de favoriser une participation plus active des pays en développement aux décisions affectant l'économie internationale et d'effectuer des transferts de ressources réelles des pays les plus riches en faveur des plus pauvres. Finalement, un rôle décisif était accordé au système multilatéral dans l'exécution des principes et des objectifs établis dans la stratégie.

Quant à la possibilité d'une troisième stratégie internationale du développement, il convient de se demander dans quelle mesure ces hypothèses et objectifs restent valables ou, en d'autres termes, dans quelle mesure ils sont susceptibles de faire l'objet d'un appui résolu et effectif. Les éléments suivants peuvent servir d'antécédents dans l'ébauche d'une réponse.

a) La question de la participation plus active des pays en développement aux décisions économiques, monétaires et financières ayant des répercussions sur l'économie mondiale n'est plus abordée dans la plupart des réunions internationales. Au contraire, plusieurs propositions ont été avancées, dans

de nombreuses instances internationales, afin de consolider l'influence des pays développés sur ces décisions.

b) Dans les années 1980, le transfert net de ressources réelles et financières s'est avéré et s'avère toujours négatif pour de nombreux pays en développement, et notamment pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Par conséquent, l'objectif consistant à transférer un pourcentage du produit des pays développés en faveur du développement des autres pays a, dans la pratique, cessé d'être un thème de discussion. La plupart des propositions avancées dans les pays développés pour résoudre le problème de l'endettement extérieur des pays en développement implique une réduction de ce transfert négatif et non sa disparition.

c) La responsabilité des pays développés quant à l'application de politiques ayant des répercussions potentiellement négatives pour les pays en développement peut être envisagée de nombreux points de vue. Selon certains, le contexte international actuel, sans favoriser les taux d'expansion extraordinaires de l'après-guerre, permet néanmoins aux différents pays d'adopter des politiques adéquates. Dans ce contexte, la responsabilité des pays développés se bornerait à appuyer, à l'aide de crédits, les programmes d'ajustement structurel que les pays en développement devraient mettre en oeuvre afin de s'intégrer plus activement à l'économie internationale. D'autres affirment que certains instruments de politique appliqués dans le cadre du contexte international, tels que les taux d'intérêt, les mesures protectionnistes ou l'application de conditionnalités à l'égard des pays qui négocient un financement extérieur, constituent de sérieuses entraves à l'atteinte du développement. En effet, les excédents des pays en développement sont transférés à l'étranger par le biais du service de la dette et la détérioration des termes de l'échange. Ce type de transferts représentant un pourcentage substantiel du revenu national, on comprend dès lors que, sans un retour des excédents ou à défaut d'une évolution favorable du contexte extérieur, ces pays se verront dans l'impossibilité de reprendre la voie du développement.

A la lumière de toutes ces circonstances, les différents secteurs semblent s'accorder à reconnaître que, dans l'ensemble, une nouvelle stratégie internationale du développement ne sera utile que dans la mesure où elle constitue une modalité différente de l'antérieure et où elle répond à la situation actuelle de l'économie mondiale. Aucun consensus ne s'est encore dégagé, cependant, quant au contenu et à la portée de cette nouvelle façon d'aborder la SID.

3. La définition d'une nouvelle SID dans le contexte mondial actuel

a) La situation internationale en matière de multilatéralisme

L'expérience de la deuxième SID et l'évolution, jusqu'il y a peu, du multilatéralisme ont contribué à créer, dans de nombreux secteurs, un certain scepticisme quant à ce type de résolutions. Ce climat se voyait aggravé par l'instabilité et la détérioration du contexte international, le déclin du multilatéralisme au profit du bilatéralisme, la diffusion de formules

compromettant l'action gouvernementale et la coordination des politiques, ainsi que le financement et l'activité des organismes internationaux.

On a cependant assisté, au cours de l'année écoulée, à une série d'événements qui, dans une certaine mesure, ont modifié la situation dans ce domaine. Les principaux aspects positifs sont le résultat des importantes démarches accomplies par l'Organisation sur le plan politique et qui se sont traduites par la conclusion ou la signature d'accords internationaux vitaux pour la solution de divers conflits et la recherche de la paix dans le cadre d'un climat de détente généralisée au niveau des relations internationales entre les grandes puissances. Dans la mesure où la confiance dans le multilatéralisme est restaurée et où l'Organisation des Nations Unies redevient l'instance naturelle des accords conclus dans ce domaine, une stratégie internationale peut jouer un rôle important dans la consolidation des efforts de paix et servir de formule pour relever les défis de la communauté internationale en matière de développement.

b) La caractéristique opportune d'une nouvelle SID

La présente décennie a été caractérisée par la persistance et l'aggravation des problèmes sociaux, politiques et économiques dans la plupart des pays en développement, situation qui, actuellement, constitue le principal sujet d'inquiétude. En effet, les premiers antécédents disponibles quant à l'évolution de l'économie des pays en développement permettent d'affirmer que de nombreux pays, notamment en Afrique et dans les Caraïbes, ont enregistré un nouveau recul du revenu par habitant, ce qui permet de prévoir de nouveaux problèmes sur le plan social et politique. En outre, les études prospectives élaborées par le Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies ^{5/} et par la CEPALC ^{6/} confirment le fait que, faute d'une évolution de la conjoncture internationale et de réformes à l'échelon national, les tendances actuelles conduiront à un marasme ou à une croissance très faible du produit par habitant, ainsi qu'à une détérioration des conditions sociales des groupes majoritaires de la population. Ce type de situation constituerait un obstacle sérieux pour les processus de démocratisation amorcés dans les pays latino-américains.

A la lumière de ce qui précède, on peut tirer trois conclusions quant au caractère opportune d'une nouvelle stratégie. On constate, en premier lieu, que la communauté internationale a été incapable, dans les années 1980, de trouver les mécanismes adéquats pour mettre fin à la crise actuelle ou en éviter la répétition dans l'avenir. Deuxièmement, les propositions à long et à moyen terme se sont battues en retraite face aux problèmes conjoncturels. Et finalement, la gravité de la situation observée à la fin de la décennie 1980, et ses répercussions effectives et potentielles, exige une réponse de la communauté internationale afin de modifier la situation de la plupart des pays en développement. Par conséquent, et bien qu'il semble peu probable qu'une stratégie similaire aux précédentes soit capable de résoudre les problèmes actuels, les Nations Unies pourraient jouer un rôle important dans la définition d'une stratégie susceptible d'orchestrer les efforts de la communauté internationale face à la crise actuelle.

Cette affirmation obéit à plusieurs raisons. Tout d'abord, les politiques économiques adoptées au sein d'un groupe de pays développés a, plus que jamais, d'importantes répercussions, non seulement sur le comportement des économies de ces pays mais aussi sur l'ensemble de l'économie mondiale. A cet égard, l'internationalisation croissante des différentes activités économiques ainsi que des modalités et des voies de communication entre les différentes économies de par le monde exige de renforcer la coopération et la coordination. En deuxième lieu, l'élaboration d'une nouvelle stratégie pourrait fournir l'occasion de reformuler le rôle du système multilatéral dans les années 1990. La SID pourrait, en effet, servir de cadre commun aux organismes internationaux et favoriser leur interaction. Troisièmement, et dans le même ordre d'idées, ce type d'initiative permettrait de consolider, du point de vue politique, les activités que mène l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Quatrièmement, la formulation de cette stratégie contribuerait à récupérer la perspective temporelle à long terme indispensable à toute approche des problèmes de développement. Et finalement, une SID permettrait de rendre à l'objectif de développement la priorité pertinente au sein de l'économie mondiale. Les progrès accomplis en ce sens ainsi que les succès importants récemment obtenus dans la solution des conflits et des tensions existant entre Etats constitueraient pour l'humanité, au seuil de ce vingt-et-unième siècle, un pas important dans le respect des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies.

4. Principaux sujets de discussion

On abordera, dans les commentaires suivants et à la lumière de ce qui précède, des débats préliminaires et des premiers documents concernant l'élaboration d'une stratégie pour les années 1990, une série de questions qui revêtent une grande importance pour que la CEPALC puisse se prononcer en la matière et fournir une contribution utile aux organes chargés de l'élaboration de la stratégie, et en particulier au Comité spécial plénier mentionné au début de cette note.

a) L'approche de la SID

L'élaboration d'une stratégie internationale du développement au sein de l'Organisation des Nations Unies est nécessairement de type multilatéral. Dans les stratégies antérieures, ce multilatéralisme a fait l'objet d'une interprétation précise: à savoir, l'action menée en commun par tous les pays afin de porter remède à la situation d'infériorité des pays en développement vis-à-vis des nations développées. C'est pourquoi les intérêts de ces derniers n'ont pas été abordés de façon explicite, sauf lorsqu'il était mentionné qu'un ordre international plus équitable bénéficierait toutes les nations. Il reste à préciser si la nouvelle stratégie s'inscrirait dans la même perspective. Une autre approche consisterait à examiner et à élaborer des propositions quant aux obligations que devraient assumer toutes les parties --pays développés, pays en développement et organismes multilatéraux-- afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Il faudrait également déterminer si la stratégie visera à favoriser le développement du Tiers Monde ou si elle sera conçue en tant qu'instrument d'une expansion

harmonieuse de toutes les parties de l'économie mondiale, dont un des objectifs particuliers serait la solution des problèmes propres aux pays en développement.

La stratégie antérieure, bien que visant essentiellement les pays en développement, n'en comportait pas moins, de façon explicite ou implicite, certaines hypothèses liées aux objectifs et aux politiques des pays développés. En effet, on supposait et reconnaissait que leurs économies continueraient de se développer et de croître, favorisant de la sorte l'expansion des échanges mondiaux à un rythme qui faciliterait l'atteinte des objectifs d'exportation de la part des pays en développement. Dans le domaine des politiques, la stratégie postulait des changements explicites --tels que la réduction des barrières protectionnistes-- et d'autres implicites, comme, par exemple, garantir, sur le plan financier et des prix, un environnement extérieur favorable aux économies des pays en développement.

Ce type d'arguments accordait aux économies développées des possibilités et des potentialités telles qu'elles leur permettraient de s'adapter aisément aux objectifs de la stratégie. Cette conception de type général n'a pas été accompagnée d'une évaluation explicite des répercussions pouvant dériver de l'exécution d'un ensemble aussi hétérogène de buts et d'objectifs. Avec le recul, on comprend difficilement comment un groupe de pays pouvait appuyer résolument un programme dont les conséquences n'avaient pas été suffisamment précisées au moment opportun.

Bien que l'expérience de la deuxième SID démontre que les intérêts des pays développés ne peuvent être absents de ce type de document, leur inclusion pose de nombreuses difficultés, tant d'ordre politique que technique. Il serait inacceptable, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, que la stratégie soit centrée uniquement sur les objectifs des pays en développement ou que la priorité soit accordée à ceux des pays développés. D'autre part, dans les débats menés sur cette question au sein de la deuxième commission pendant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, un consensus semble s'être dégagé sur le fait qu'il n'incombe pas aux Nations Unies de mettre de l'ordre dans l'économie mondiale sinon de promouvoir le développement économique. A cet égard, il a été souligné que la nouvelle SID devrait mettre l'accent sur les problèmes de développement.

Néanmoins, il est certain que les politiques adoptées par les pays développés pour favoriser la croissance harmonieuse de l'économie mondiale ont des répercussions sur le comportement des économies en développement. C'est pourquoi la nouvelle stratégie, tout en mettant l'accent sur les pays en développement, devrait également envisager, de différentes façons, les intérêts et les obligations des pays développés.

b) L'éventuelle portée thématique de la SID

Il faudra également préciser si l'éventail des thèmes de la nouvelle stratégie sera abordé de façon globale ou sélective. Il ressort des différentes consultations tenues au sein des Nations Unies qu'il est préférable de sélectionner un nombre restreint de thèmes revêtant une véritable importance stratégique. Les principaux points à mentionner

seraient: la lutte contre la pauvreté, la santé, l'emploi, la sécurité alimentaire, la promotion de la femme, les politiques démographiques, et le développement durable du point de vue écologique.7/ Il n'est cependant pas facile de trouver un équilibre entre les deux types de critères, sélectif et globalisant.

A cet égard, et comme il a été souvent mentionné dans divers documents, l'un des principaux objectifs de l'Organisation consiste à mitiger les disparités économiques et sociales entre les pays développés et en développement. C'est ainsi qu'il est difficile d'exclure certains éléments d'évaluation, tels que la valeur et la croissance de certaines quantités globales, comme le produit brut, qui permettent d'analyser de façon synthétique le comportement de ces disparités. Il en va de même dans le domaine de la population, où sont impliqués pratiquement tous les aspects du développement. Par conséquent, une stratégie internationale se limitant exclusivement aux aspects sectoriels présenterait de graves lacunes. D'autre part, on a déjà mentionné les obstacles auxquels se heurte la conclusion d'accords de type universel visant à résoudre certains problèmes macro-économiques à l'échelle mondiale. Dans la pratique, une nouvelle stratégie pour les années 1990 devra comporter certains aspects liés à l'exécution d'objectifs globaux, tels que la croissance des pays en développement, et aborder de façon détaillée les questions prioritaires sélectionnées. Parmi celles-ci, devront nécessairement figurer, du point de vue latino-américain et des Caraïbes, le thème de la gestion de la dette extérieure à titre particulier et, à titre général, celui du financement du développement.

c) Le type de buts et d'objectifs

La portée thématique d'une nouvelle SID est étroitement liée au type de buts et d'objectifs fixés. La sélection de ces derniers est fondamentale et aura des répercussions sur le type et le caractère opérationnel de la stratégie. On peut d'abord établir une distinction entre les objectifs globaux et synthétiques, tels que la croissance du produit ou l'évolution en matière de répartition du revenu ou de la richesse, et d'autres plus spécifiques, tels que l'accès de pourcentages déterminés de la population à certains services, l'utilisation de l'eau ou la prévention ou l'éradication d'une maladie. Une stratégie combinant ces deux types d'objectifs est parfaitement concevable. En général, l'atteinte des premiers devrait faciliter l'exécution des seconds. De même, les objectifs spécifiques impliquent, généralement l'existence d'un organisme, d'un programme ou d'en ensemble d'activités spécialisées. Rappelons que la deuxième SID comportait essentiellement des objectifs de type global. Les objectifs peuvent également être classifiés selon le domaine dont ils relèvent: économique, social ou politique. A cet égard, la deuxième SID mettait l'accent sur le concept de développement intégral, objectif synthétique par excellence.

Deuxièmement, les objectifs doivent être fixés en fonction de certains critères pratiques. Il faut, par exemple, pouvoir en prévoir les conséquences avec un degré raisonnable de certitude et ne pas créer, au sein des pays, une situation de conflit par rapport aux principales contraintes intérieures. Les objectifs fixés doivent également pouvoir être mesurés à l'aide d'indicateurs

disponibles de façon expéditive et opportune. Et finalement, un facteur important est que ces objectifs soient capables de favoriser une prise de conscience de la part de l'opinion publique et sa mobilisation en faveur du développement.

D'autre part, il faut s'efforcer dans l'élaboration d'une stratégie, de préciser le plus clairement possible les rapports entre les objectifs et les moyens, afin d'éviter toute incohérence. C'est ainsi qu'il serait souhaitable de prévoir une panoplie de moyens susceptibles de couvrir les coûts proposés par les pays, moyennant, par exemple, la création d'un fonds spécial visant à exécuter certains objectifs déterminés, ou encore l'augmentation du transfert réel ou financier de ressources vers les pays en développement.

Il existe, finalement, une situation de fait qu'il est nécessaire d'aborder, car elle exige des décisions délicates dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. En effet, de nombreux organismes et institutions des Nations Unies ont fixé des objectifs, buts et plans d'action dans certains domaines thématiques ou aspects sectoriels du développement, de façon parallèle aux deux stratégies internationales. C'est ainsi, par exemple, qu'il existe des buts et objectifs en matière de santé, d'éducation, d'emploi, d'agriculture, d'industrie, etc. Tenter de les englober tous irait à l'encontre du critère obligatoire de sélectivité et poserait des problèmes délicats sur le plan de l'interaction. Ce problème pourrait peut-être être résolu par la formulation d'objectifs d'ordre synthétique, dont l'exécution faciliterait, à des degrés divers, celle des objectifs plus spécifiques.

A titre de synthèse, et à la lumière de tout ce qui précède, la sélection du nombre et du type d'objectifs constitue un facteur-clé de la stratégie. Toutes les parties s'accordent aujourd'hui à reconnaître que la deuxième SID comportait un trop grand nombre d'objectifs. Un nombre plus restreint faciliterait l'établissement de rapports d'interaction entre ces derniers. Pour des raisons à la fois conceptuelles et opérationnelles, la sélectivité devrait constituer un aspect important dans la définition des objectifs de la nouvelle stratégie. Il y aura très probablement des objectifs de type économique et social. Dans le contexte actuel, et vu les déséquilibres profonds existant tant sur le plan de l'économie mondiale que de la plupart des pays, la stratégie devra également comprendre des objectifs de synthèse.

d) L'éventuel échelon régional et sous-régional de la SID

Les pays en développement ont de graves problèmes communs et leurs relations économiques avec les pays développés se heurtent à des obstacles similaires. Néanmoins, ils présentent également des différences sensibles et plusieurs sont regroupés en fonction de considérations géographiques et politiques. Tout cela implique l'existence d'institutions et de programmes définis pour des zones de compétence plus réduites que celle des pays membres des Nations Unies et dont les instances sont parfois les commissions régionales ou d'autres organes de l'Organisation. Dans l'élaboration d'une stratégie internationale, les aspects géographique et politique posent un certain nombre d'alternatives similaires à celles mentionnées dans le contexte thématique. La deuxième SID précisait plusieurs éléments de type

géographique, notamment par l'adoption d'un Programme d'action régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le choix entre une stratégie dont les thèmes globaux soient valables pour tous les pays en développement et une autre qui mettrait davantage l'accent sur les différences entre les pays en les classifiant par régions ou sous-régions, va varier suivant qu'il s'agisse de la phase de préparation ou celle d'évaluation. Etant donné les profondes différences que présentent certains aspects-clé pour les pays en développement, tels que le degré d'endettement ou les situations de pauvreté, il serait souhaitable de tenir compte des facteurs d'ordre géographique afin de pouvoir quantifier certains buts et garantir le caractère opérationnel de la stratégie.

e) Certains mécanismes institutionnels

Une stratégie internationale du développement a besoin, au stade de la concrétisation, de mécanismes institutionnels. En première instance, cela suppose implicitement l'intervention des principaux organismes des Nations Unies. Néanmoins, peu de progrès ont été accomplis sur le plan opérationnel, pour préciser leurs relations avec le reste du système, ainsi que les fonctions qui incomberaient à celui-ci, et en particulier aux institutions spécialisées.

Au cours de la phase de préparation de la deuxième SID, il avait été proposé de tenir une série de négociations globales qui auraient notamment pour but d'intégrer aux principes directeurs de la stratégie l'action des principaux organismes du système international, et en particulier de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cette proposition a été rejetée par de nombreux pays développés qui affirmaient que cette démarche porterait atteinte à l'autonomie et au caractère spécialisé de ces organismes, ouvrant la porte à l'application éventuelle de critères étrangers à leur cadre institutionnel.

A ce stade préliminaire de la préparation d'une nouvelle stratégie, il convient de rappeler que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont joué, dans les années 1980, un rôle actif dans les processus mis en oeuvre par les pays en développement pour résorber les déséquilibres de leur secteur extérieur. Ces deux institutions administrent des fonds considérables et, dans la pratique, conditionnent les politiques des pays demandeurs de crédits. Dans ces circonstances, on pourrait prévoir une certaine coordination entre la nouvelle stratégie et l'action menée par ces organismes. Une autre possibilité consisterait à établir un rapport entre le degré d'exécution des objectifs et la mobilisation de ressources qui supplémenterait celles octroyés par ces deux institutions, et dont l'obtention serait régie par des critères absolument indépendants des objectifs de ces dernières en matière de commerce et de finances.

f) Rapport avec d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de la quarante-troisième session, l'Assemblée générale a été saisie d'un projet de résolution concernant le développement et la

coopération internationale, dans lequel il est proposé de convoquer, en 1990, une session extraordinaire consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement.8/

Les débats de cette session porteraient essentiellement sur l'intensification de la coopération économique internationale et régionale et sur une meilleure coordination des politiques. Les problèmes de l'économie mondiale y seraient également abordés, en particulier les aspects les plus urgents, tels que la nécessité de donner un nouvel élan à la croissance et au développement des pays du Tiers Monde, tout en respectant les domaines de compétence des institutions spécialisées. De ces réunions devraient émaner les principes directeurs en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement.

De même, il est demandé au Comité de la planification du développement de coopérer avec le Comité spécial plénier. En effet, le premier de ces comités a examiné de façon approfondie les aspects globaux du développement et un groupe de travail a été spécialement mis sur pied à cet effet. Ce Comité est donc en mesure de fournir une précieuse contribution au processus d'élaboration, dans la mesure où les thèmes envisagés concordent avec ceux qui seront choisis, en définitive, pour former la partie médullaire de la stratégie.

g) Mécanismes d'évaluation

La caducité rapide de la deuxième SID a mis en évidence l'importance des mécanismes d'évaluation pour les stratégies à long terme. Ce point a fait l'objet d'intenses débats lors de l'élaboration de cette deuxième stratégie. Il y avait, à l'époque, au moins deux positions divergentes. D'une part, certains souhaitaient que les objectifs et les buts fixés soient adaptés aux possibilités économiques et politiques, au cas où la suite des événements impliquerait une variation par rapport aux plans originaux. D'autres étaient partisans, dans ce même cas, d'un ajustement des ressources allouées. En d'autres termes, les uns se ralliaient à la position dite de réalisme politique et les autres étaient en faveur du respect des engagements.

Deux aspects sont à envisager dans ce débat: le degré d'engagement et la capacité de prévision et de programmation. Le degré d'engagement est étroitement lié à la définition des ressources réelles, financières et institutionnelles requises pour atteindre les objectifs fixés. A cet égard, comme cela a déjà été mentionné, la deuxième SID était incomplète: les obligations établies étaient vagues, à la fois pour les pays développés et en développement. En cas de non-exécution de certains objectifs et buts, il était difficile, dans la plupart des cas, de déterminer quel mécanisme ou gouvernement en était le responsable. Cette difficulté était observée dans les pays développés et en développement, en particulier lorsque les objectifs en question relevaient de domaines que les gouvernements considèrent de leur exclusivité.

Il faut également signaler que le degré d'engagement influe sur les mécanismes d'évaluation. En effet, si l'engagement est limité et si des obstacles freinent la poursuite d'un objectif, les évaluations permettront

d'accommoder un projet ambitieux en réduisant la portée des buts et des objectifs. La capacité de prévision et de programmation peut, quant à elle, exercer une action importante sur l'exécution des objectifs. Dans la mesure où apparaissent, dans la pratique, des lacunes conceptuelles ou d'estimation de la faisabilité technique ou institutionnelle, il est indispensable de pouvoir introduire les modifications requises pour maintenir le réalisme de la stratégie.

Etant donné l'importance des obligations et des activités d'évaluation, il faut que la stratégie tienne dûment compte de la capacité politique et institutionnelle du système des Nations Unies. Le péril actuel doit être conjuré non seulement par la ferme volonté d'affronter cette grave situation mais également en faisant appel à la capacité actuelle du système et à la volonté politique existante afin d'en élargir le champ d'action et les engagements.

h) Mécanismes de préparation

Par la résolution 43/182, il est convenu d'amorcer les préparatifs d'une nouvelle SID, lesquels comportent deux volets distincts. Le premier, à l'échelon des instances gouvernementales, implique la participation des commissions régionales ainsi que des organismes et institutions spécialisés; le deuxième englobe les secrétariats techniques des Nations Unies, et en particulier du Comité de la planification du développement. Les activités gouvernementales seront dirigées et coordonnées par le Comité spécial plénier; le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sera chargé de la coordination générale des contributions du système des Nations Unies.

La participation d'un nombre si important d'instances et d'organismes devrait garantir le caractère universel de cet exercice et permettrait de disposer d'une grande quantité d'éléments d'appréciation. Cela exige néanmoins, de la part du Comité spécial plénier et du Directeur général, un travail délicat de sélection afin d'éviter le danger évident de dispersion des efforts. A cet égard, les pays membres de la CEPALC sont appelés à jouer un rôle important dans la canalisation des débats sur cette question.

5. Réflexions sur la question à l'échelon de la CEPALC

En résumé, et en dépit des doutes qui pourraient planer sur le contenu et la portée d'une nouvelle stratégie internationale du développement, son application pourrait constituer l'occasion d'étudier, de façon globale, les perspectives d'avenir et leurs répercussions, de consolider les engagements de coopération économique internationale en général et de développement international en particulier, et d'envisager les principaux aspects du système économique international. Il serait souhaitable que les gouvernements latino-américains et des Caraïbes participent activement aux débats qui seront tenus en la matière.

Au cours de la vingtième session de son Comité plénier, la CEPALC pourrait adopter, si elle le juge opportun, les mécanismes pertinents afin

d'organiser sa contribution à la préparation de cette stratégie. Comme il ressort de ce qui précède, le Secrétariat est conscient des problèmes dérivés de cet exercice, tant sur le plan conceptuel que du processus. C'est pourquoi il présente ci-après, et à la seule fin de fournir des éléments d'appréciation concrets à ce débat, quelques brèves observations concernant certains objectifs, instruments de politique et mécanismes d'élaboration et d'évaluation.

On soulignera à nouveau que l'expérience des stratégies antérieures oblige à une forte sélectivité quant aux objectifs. Leur nombre devrait être très restreint et leur caractère synthétique ou général, afin de pouvoir appuyer ou compléter d'autres objectifs plus spécifiques. Il ne s'agirait pas, en général, de chercher à établir des rapports entre tous les objectifs des différentes instances des Nations Unies, afin d'éviter des problèmes difficiles à résoudre et de maintenir une présentation claire. C'est dans cette optique que sont proposés ici, à titre d'exemple, deux objectifs susceptibles, parmi tant d'autres, de remplir ces fonctions.

Le premier pourrait consister à réduire progressivement les disparités existant entre les pays développés et en développement. La communauté internationale doit accorder une attention particulière à cet objectif car la persistance ou l'aggravation de ces disparités conspirent contre les buts les plus fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. L'existence de ces disparités et leur aggravation dans les années 1980 pour la plupart des pays en développement obéissent à de multiples raisons qui ne peuvent pas toutes être englobées dans une stratégie. Il semble donc prudent de centrer les efforts, parmi toutes ces causes, sur le transfert des ressources qui caractérise actuellement les relations économiques et financières internationales, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes.^{9/}

Il est généralement souhaitable que la balance commerciale des biens et des services des pays en développement comporte plus d'importations que d'exportations de façon à ce que les échanges avec l'extérieur se traduisent par une augmentation de la disponibilité des biens et des services. Le transfert positif des ressources réelles devrait être accompagné d'une évolution sur le plan du transfert des ressources financières. Afin de favoriser ces transferts, qui, au cours de ces dernières années, se sont avérés négatifs dans de nombreux pays en développement, et notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, la stratégie pourrait choisir un nombre limité d'instruments, qui, dans le contexte actuel, pourraient être l'atténuation du problème de l'endettement extérieur et la création d'un fonds pour le développement.

Ce type d'objectif pourrait être formulé comme suit: la réduction des disparités moyennant une augmentation ou un renversement de la tendance du transfert des ressources. Il s'agit d'un objectif de type général, qui contribue à l'atteinte de nombreux autres qu'il serait superflu de mentionner ici; il peut facilement être évalué par les Nations Unies et définit deux instruments, à savoir la réduction de la dette et un nouveau financement.

Un deuxième objectif de la stratégie pourrait être l'amélioration de la qualité de la vie des groupes majoritaires de la population des pays en développement, et en particulier l'atténuation ou l'éradication des

situations d'extrême pauvreté que connaît aujourd'hui une grande partie de l'humanité. Cette aspiration fait l'objet d'un consensus et de nombreuses activités ont déjà été menées par les Nations Unies dans ce domaine. Des moyens techniques ont été mis au point qui permettent de déterminer, à l'échelon national, les groupes sociaux dont les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits et d'évaluer ces besoins. Des politiques sont également mises en oeuvre dans les pays pour faire face à ce problème. Il existe des instruments d'ordre structurel et conjoncturel qui ont été appliqués dans les politiques en matière d'emploi et de dépense publique. Les ressources nécessaires au financement des programmes de lutte contre la pauvreté pourraient être obtenues, partiellement, grâce au renversement de la tendance du transfert des ressources visé par le premier objectif. Les fonds ainsi obtenus autoriseraient le financement de politiques de type structurel de lutte contre la pauvreté et leur coordination avec les politiques conjoncturelles et d'assistance en cours d'exécution, telles que, par exemple, certaines activités menées par les institutions internationales spécialisées. Dans ce dernier cas, on peut également mettre sur pied un système d'évaluation dans lequel s'inscrit le système des Nations Unies.

Ces deux objectifs, présentés à titre d'exemples, devraient permettre de délimiter de façon plus précise les obligations des pays développés et en développement. En effet, le premier objectif implique une négociation en commun, où le rôle principal incomberait aux pays développés. Cela constituerait peut-être l'occasion d'établir un lien entre la création d'un fonds pour le développement et la réduction des dépenses en armement. Dans le cas de la lutte contre la pauvreté, les obligations seraient mutuelles: les pays développés pourraient contribuer à cet objectif moyennant le transfert de la technologie et de ressources financières, et les pays en développement, par l'application de politiques et de stratégies favorisant une augmentation et une meilleure répartition des revenus et de la richesse ainsi que l'égalité des chances.

Ces exemples ont pour but d'illustrer quelques principes pouvant servir de base à la définition et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie et, essentiellement, de mettre en évidence les avantages que présente la sélection d'un nombre restreint d'objectifs et d'instruments, la détermination d'un certain nombre d'obligations et, finalement, la possibilité de les évaluer. Cette démarche permettrait de définir certaines activités qui présentent une importance particulière pour l'Organisation et qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de ses possibilités, contribuant de la sorte à restituer au multilatéralisme tout son prestige et son efficacité.

Notes

1/ Voir notamment Nations Unies, Preparación de la nueva estrategia internacional del desarrollo: Informe del Secretario General (A/43/376), New York, 6 juin 1988.

2/ Dans cette même résolution, l'Assemblée générale invite également le Comité de la planification du développement à poursuivre ses activités concernant la préparation de la stratégie en vue d'appuyer les travaux du comité spécial; la CNUCED, les commissions régionales et les autres

organismes et institutions spécialisés à inscrire à leur ordre du jour, en 1989, des points concernant leur contribution à l'élaboration de la SID; le Secrétaire général de la CNUCED et les chefs de secrétariat des autres organes, organisations et organismes des Nations Unies de contribuer efficacement au processus préparatoire de la stratégie; le Secrétaire général de confier au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale la responsabilité de la coordination des contributions des secrétariats concernés du système des Nations Unies à la formulation de la stratégie.

3/ Voir CEPALC, Preparación de la Nueva Estrategia Internacional del Desarrollo para el Cuarto Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo (IC/G.1517), Santiago du Chili, avril 1988.

4/ Voir les résolutions 2626(XXV) et 35/56 de l'Assemblée générale.

5/ Voir Nations Unies, Development and international economic co-operation: long-term trends in social and economic development (A/43/554), New York, septembre 1988.

6/ Voir CEPALC, Contraintes faisant obstacle au développement soutenu de l'Amérique latine et des Caraïbes et conditions requises pour y faire face (IC/G.1488/Rev.1), Santiago du Chili, février 1988, en particulier pp. 10-26.

7/ Nations Unies (A/43/376), op. cit., p. 9.

8/ Décision 43/443 de l'Assemblée générale. Cette décision est accompagnée, en annexe, d'une "plate-forme commune" concernant les caractéristiques et la portée de cette session extraordinaire.

9/ Voir CEPALC, Contraintes faisant obstacle au développement soutenu de l'Amérique latine ..., op. cit., en particulier pp. 3-9.

Annexe

498 (XXII) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT: EVALUATION DE LA
STRATEGIE ACTUELLE ET EXAMEN DE LA PREPARATION D'UNE NOUVELLE
STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA
QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Considérant que l'Assemblée générale a adopté, à sa quarante-deuxième session, la résolution 42/193 concernant la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, aux termes de laquelle elle prie le Secrétaire général, après avoir consulté tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, de fournir les informations voulues pour préparer une nouvelle stratégie internationale et pour évaluer la stratégie actuelle,

Demande au Secrétariat de la CEPALC de préparer en temps utile pour la réunion du CEGAN qui traitera des différents aspects liés à l'évaluation de la stratégie actuelle et à l'examen d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les informations pertinentes et de les soumettre à la prochaine réunion de la CEPALC.